

Décision 08-D-07 du 09 avril 2008

relative à l'exécution de la décision n° 06-D-30 du 18 octobre 2006 concernant le secteur des taxis marseillais

Posted on: 14 avril 2008 | Secteur(s) :

TRANSPORTS

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Conseil de la concurrence (autosaisine)

Dispositif(s)

Non-respect d'injonction

Sanctions pécuniaires

Entreprise(s) concernée(s)

Syndicat indépendant des artisans taxis (SIAT), Syndicat marseillais des artisans taxis (SMAT), Syndicat des taximètres marseillais et de Provence (STM), Union syndicale des petits propriétaires (TUPP), association Taxis TUPP Radio, Taxi Radio Marseille

Radio Taxi Plus Marseillais

Lire

le texte intégral de la décision

62.85 Ko